



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 6/2025

SÉANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

Sous la présidence de Monsieur Michel LISSMANN, Vice-Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le Lundi 27 Janvier 2025)

Présents : 13

Absents : 6

(Pouvoirs : 4)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE.

Absents excusés :

Odile JACOB-VARLET	(pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Pierre MUEL	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Lucien VETSCH	(pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Claire ANCEL, Frédéric NAVROT	

OBJET : ENVIRONNEMENT - AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA VALLEE DE MONTVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Vice-Président, par mandat du Président de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions visant à préserver les ressources en eau de la Vallée de Montvaux, la chargée de mission de la Régie travaille activement à l'instauration d'une dynamique de territoire autour de la démarche de protection de la ressource.

Le travail mené jusqu'à ce jour a permis de sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la démarche entreprise par la Régie et d'avancer vers la conclusion de partenariats avec les agriculteurs volontaires du territoire.

Aussi, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil d'Administration de valider le projet de convention de partenariat présenté en annexe et d'autoriser la Directrice à signer la convention avec les agriculteurs volontaires.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le plan d'actions visant à préserver les ressources en eau de la Vallée de Montvaux,

VALIDE le projet de convention de partenariat présenté en annexe,

AUTORISE la Directrice à signer la convention avec les agriculteurs volontaires.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 5 février 2025,

Par mandat du Président,

Le Vice-Président,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. LISSMANN'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal has a textured, octagonal border and contains the text 'REGIE DE L'EAU' on the top line and 'DE L'EUROMETROPOLIS DE METZ' on the bottom line.

Michel LISSMANN

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.